



**EXTRAIT DU REGISTRE
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 2 MARS 2023

Réf : CCAS23_12

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 1

Absent : 1

Date de la convocation : 23 février 2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOUX, Corinne JARASSIER, Monique GIL.

POUVOIR :

Didier RENAUD représenté par L BARBOTTIN

ABSENTE : Caroline DELPHIN

DÉLIBÉRATION N°12

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

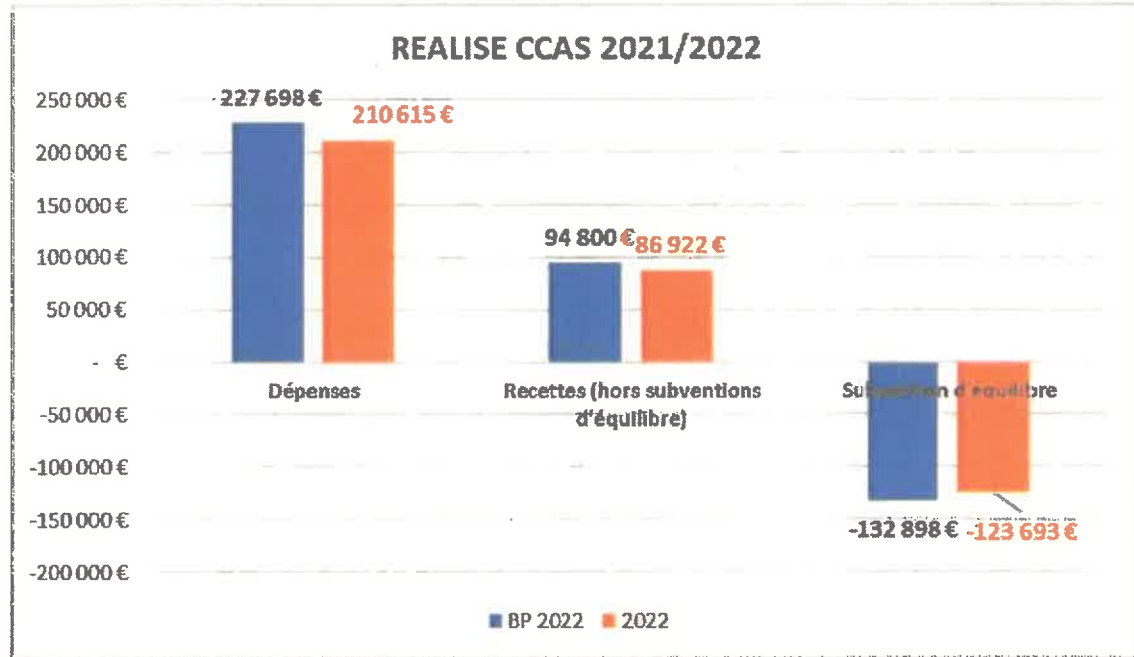
OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DU CCAS

Depuis la loi Notre, la commune de Naintré et son CCAS doivent présenter un rapport sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Ce rapport doit pour le CCAS, être présenté par Monsieur le Président, et faire l'objet d'un débat puis d'un vote.

BUDGET CCAS

Pour mémoire, le réalisé 2022 était de 210 615€ en fonctionnement et 86 922€ en investissement.

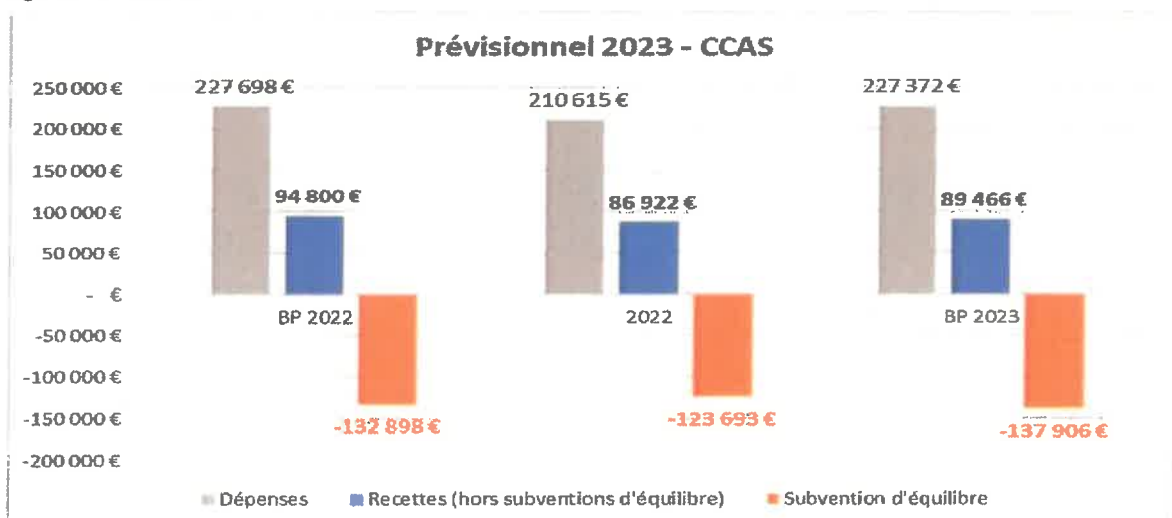


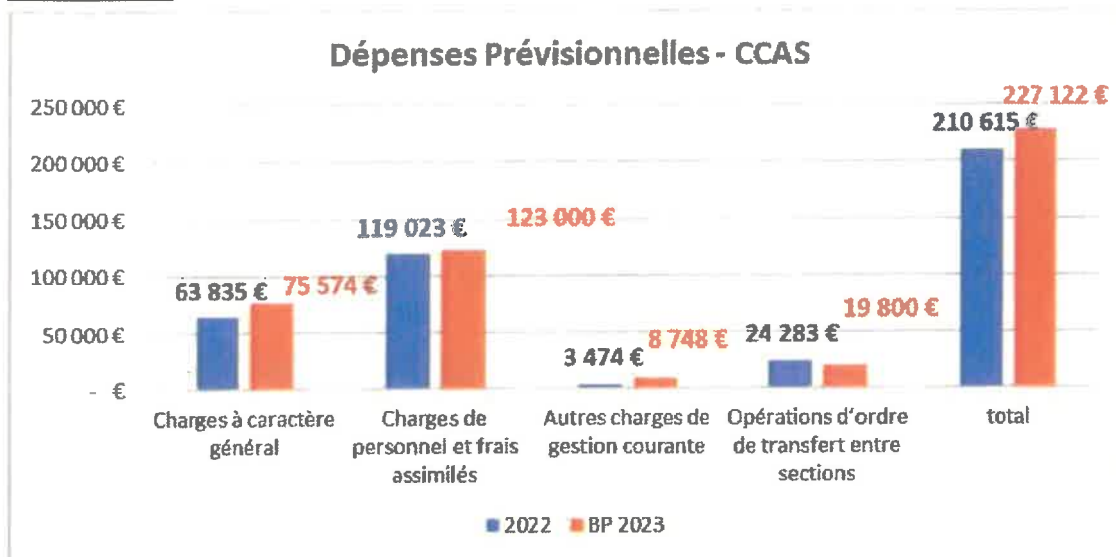
ORIENTATIONS 2023 BUDGET CCAS

- FONCTIONNEMENT -

Il est prévu que le CCAS poursuive ses activités et ses missions pour 2023. Son périmètre d'action reste inchangé, le CCAS met en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale aux habitants de la commune : à noter la réintégration au budget de deux logements, ce qui devrait permettre de dégager des recettes locatives en plus sur l'exercice 2023.

Les événements habituels (Journée droit des Femmes, Octobre Rose...) sont prévus sur 2023 comme les autres années. Les colis des aînés seront de nouveau généralisés à l'ensemble des naintréens en âge de le recevoir.



Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement devraient être en hausse par rapport au réalisé 2022 pour s'établir à 227 372€ (+16 700€/n-1)

- Pour les charges générales (qui comprennent l'entretien des logements, l'énergie, les fournitures, l'achat du repas pour le portage, les animations, les goûters), il est proposé de les prévoir en hausse à + 11 700 €/n-1.

Le nombre de repas achetés à l'EHPAD (pour le portage des repas) devrait être stable sur l'exercice, les dépenses liées aux fluides sont anticipées en forte hausse, notamment les charges d'électricité et les frais de carburant du portage de repas.

Concernant les colis de Noël aux aînés, il est prévu une enveloppe de 20 000€.

Les budgets des différentes actions et animations sont maintenus à l'identique de 2022 pour 1 000 € (ateliers cuisine, soirée solidaire, journée droit des femmes...).

Une enveloppe est budgétée à hauteur de 1 000€ pour les dépenses imprévues liées à des besoins d'urgence (nuits d'hôtel).

- Les charges de personnel seront légèrement en hausse par précaution pour s'établir à 123 000 € (Réalisé 2022 de 119 022€)

Le recrutement d'une nouvelle responsable devrait néanmoins permettre à la structure de voir ses charges de personnel diminuer sur l'exercice.

- Pour les secours d'urgences, il est proposé de voter une enveloppe globale de 6 245€ sur l'exercice contre un réalisé n-1 de 3 451€ pour un budget prévisionnel 2022 de 6 200€.

L'enveloppe pour la banque alimentaire sera portée à 2 670 € (1 758.40€ réalisés en 2022) du fait d'une hausse des bénéficiaires et des besoins, comme les achats de lait notamment.

L'enveloppe pour les aides financières exceptionnelles sera portée à 3 575€ (réalisé 2022 de 1 692.62€) : cette enveloppe comprend également l'aide aux loisirs et l'achat de carburant.

- Les créances admises en non-valeur seront nettement en hausse sur l'exercice 2023, l'enveloppe consacrée sera de 2 500€ :

Les admissions en non-valeur sont transmises régulièrement par la trésorerie dans le cadre de taxes et produits irrécouvrables.

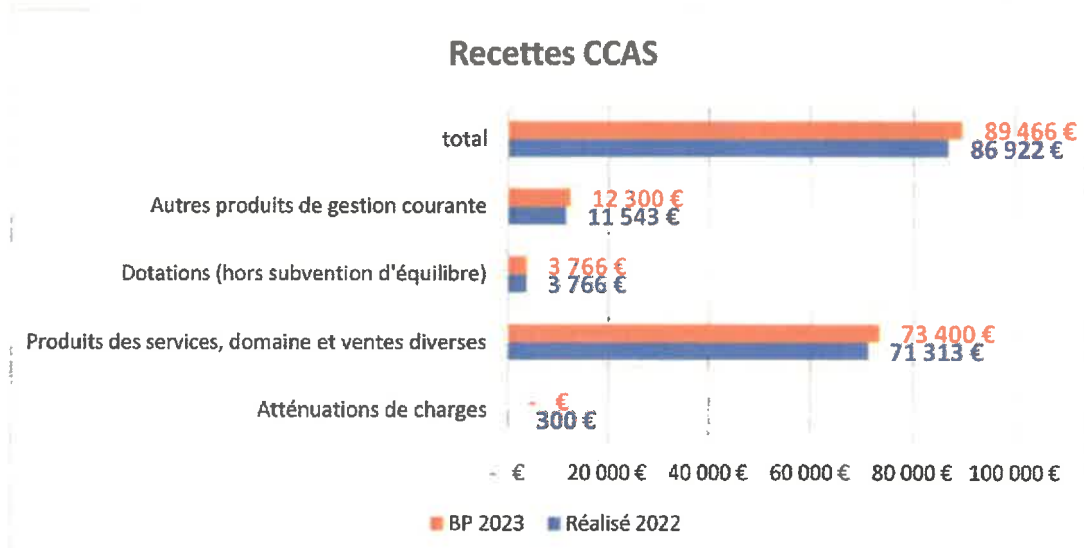
Il s'agit des créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :

-faible montant, insolvabilité, renonciation de successions par des héritiers, saisie vente, liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actifs etc. ...

- Les amortissements seront en baisse à 19 800€ (24 283.07€/n-1) malgré la réintégration sur le budget du CCAS de deux logements.

Plusieurs acquisitions ont fini d'être amorties sur l'exercice 2022, ce qui permet au chapitre de connaître une baisse relative malgré l'amortissement nouveau pour 6 442€ des deux logements.

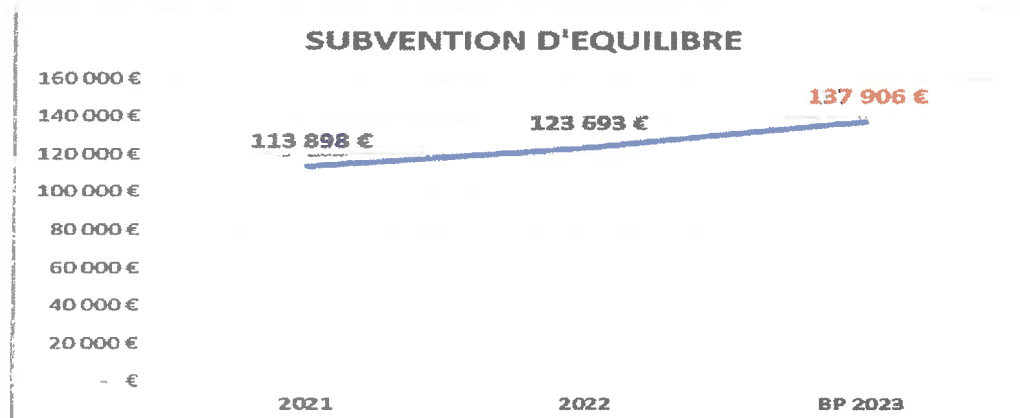
Recettes :



- Aucune recette liée au remboursement des charges de personnel n'est anticipée étant donné la fin de la prise en charge des sinistres nouveaux depuis 2022 : 0 € est budgété pour un réalisé 2022 de 300€.
- Les recettes de facturation des services (portage repas, + 1/3 des recettes de ventes de concessions dans les cimetières) sont prévues légèrement en hausse, autour de 73 400 € pour un réalisé de 71 312.75€ en 2022).

Les recettes liées au portage devraient, *a minima*, se maintenir sur l'exercice avec la hausse de 5% des tarifs appliqués sur l'exercice 2023 : 68 000€ sont anticipés pour un réalisé 2022 de 66 259.09€.

- La subvention ALT (allocation logement temporaire) de la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) devrait être de 3 700€ (3 766€ perçus en 2022 et 2021)
- Enfin nous prévoyons des recettes de location des logements légèrement en hausse autour de 12 300 €. La réintégration des logements 7 rue Jacques Duclos et 3 place Gérard Philipe devrait permettre de voir les recettes augmenter sur l'exercice.



Le montant total des recettes (hors subvention d'équilibre) s'élèverait ainsi à 89 466.08 € environ en 2023 (contre un réalisé de 86 921.67€ en 2022).

La subvention d'équilibre devrait connaître une augmentation comparée à celle de l'exercice précédent pour s'établir à 137 906€ contre 123 693.45€ en 2022.

Le budget de fonctionnement 2023 du CCAS se situera ainsi autour de 227 000 € environ

- INVESTISSEMENT -

Quelques dépenses d'investissement sont anticipées sur l'exercice à venir :

L'acquisition d'un **logiciel métier** pour 3 000€ devrait permettre d'améliorer la gestion du CCAS.

Il est envisagé d'acquérir un **totem de signalisation** pour améliorer la lisibilité auprès des usagers des différentes structures présentes dans le bâtiment : 1 000€ seront budgétés en investissement sur l'exercice.

Les **dépenses** concernent également le remboursement des cautions perçues pour 1 500€

Les **recettes** seront autour de 103 000€ environ grâce aux recettes d'amortissement (19 826.02€) et à l'**excédent reporté** (81 661.01€) au FCTVA et à d'éventuelles nouvelles cautions pour des logements.

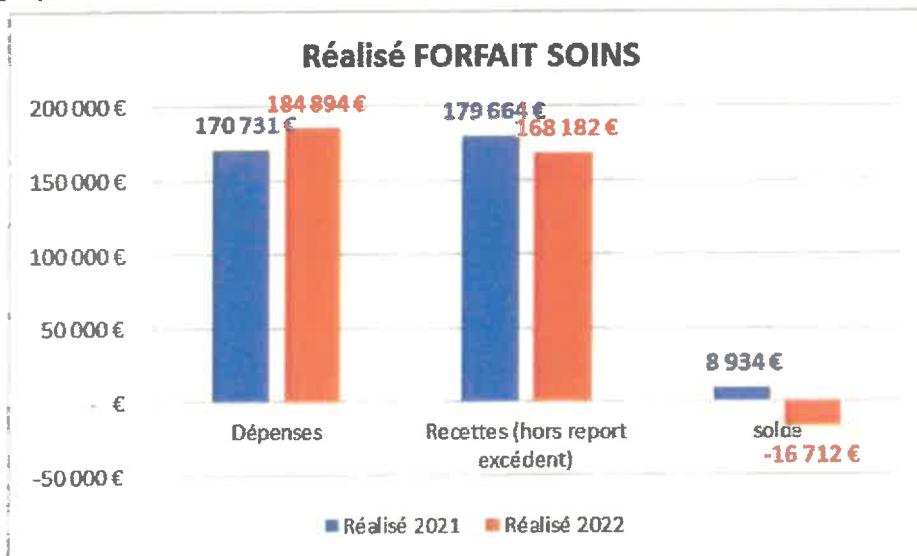
Aucun engagement pluriannuel n'est envisagé sur ce budget qui n'a par ailleurs aucune dette.

BUDGET FORFAIT SOINS

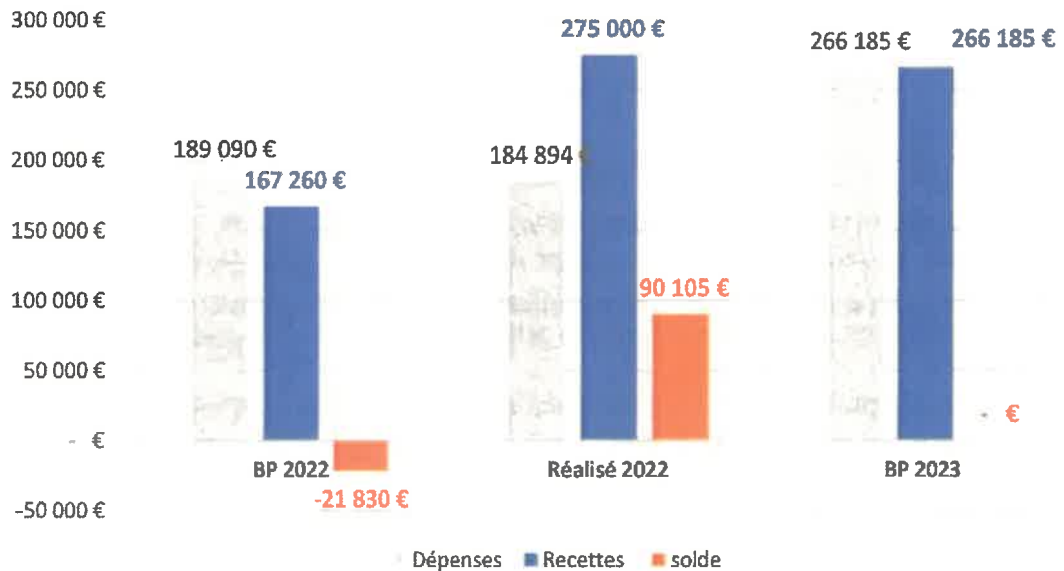
Le réalisé 2022 était de 184 894.24€ en fonctionnement, et 260,53€ en section d'investissement.

ORIENTATIONS 2023 BUDGET FORFAIT SOINS

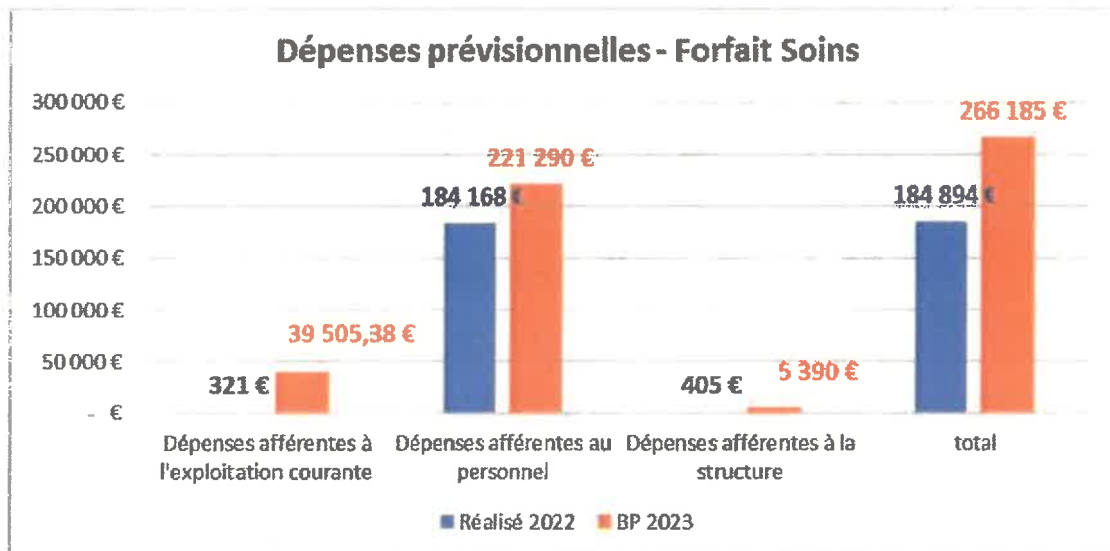
Le budget primitif Forfait Soins sera en baisse. Il intègre un excédent reporté important (90 105.38 €).



Prévisionnel - FORFAIT SOINS



Dépenses :



Les dépenses seront majorées pour équilibrer les recettes, le réalisé devrait être supérieur à l'année dernière.

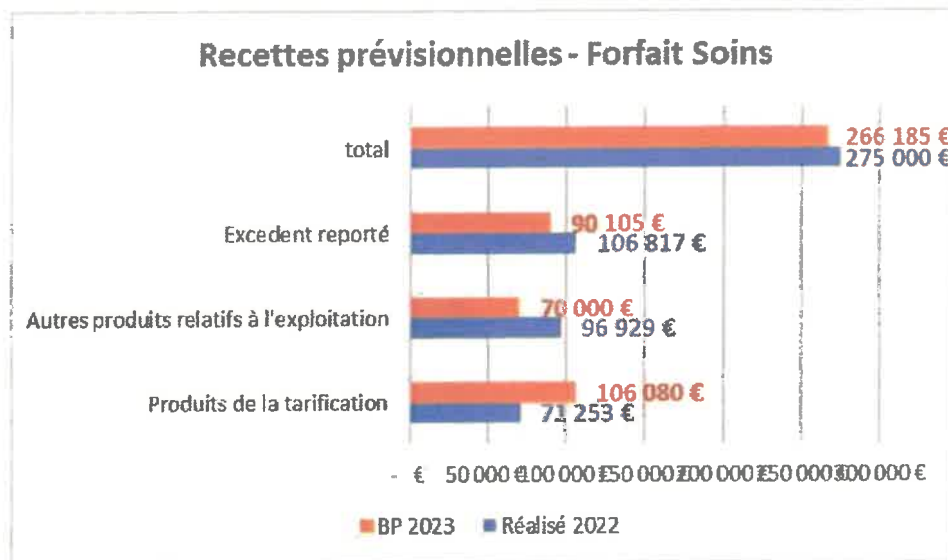
Les dépenses liées à l'exploitation courante sont prévues à hauteur de 500€ mais très peu de dépenses ont été réalisées sur ce chapitre en 2022. Il s'agit des fournitures et du matériel médical pour la résidence autonomie. Ce chapitre comprend donc une enveloppe de réserve budgétaire de 99 005,38€ pour équilibrer les sections à l'article 6288.

Les charges de personnel devraient être en hausse sur l'exercice autour de 221 290€.

(N-1 de 184 168€ en réalisé).

Une enveloppe de précaution de 15 000€ est également intégrée à la structure sur le chapitre des charges de personnel (012).

Recettes :



La dotation globalisée commune de l'ARS s'élèvera à **106 080€** (décision tarifaire 2023), soit en hausse. (N-1 de 71 253€).

Les recettes d'« aide à la vie » devraient être stables conformément au réalisé 2022 : **60 000€** sont anticipés pour cet article. (N-1 de 59 717.82€)

Par ailleurs l'excédent 2022 de **90 105.38€** sera intégré aux recettes.

Le montant total des recettes (avec report de l'excédent) s'élèverait en 2023 à **266 000€**.

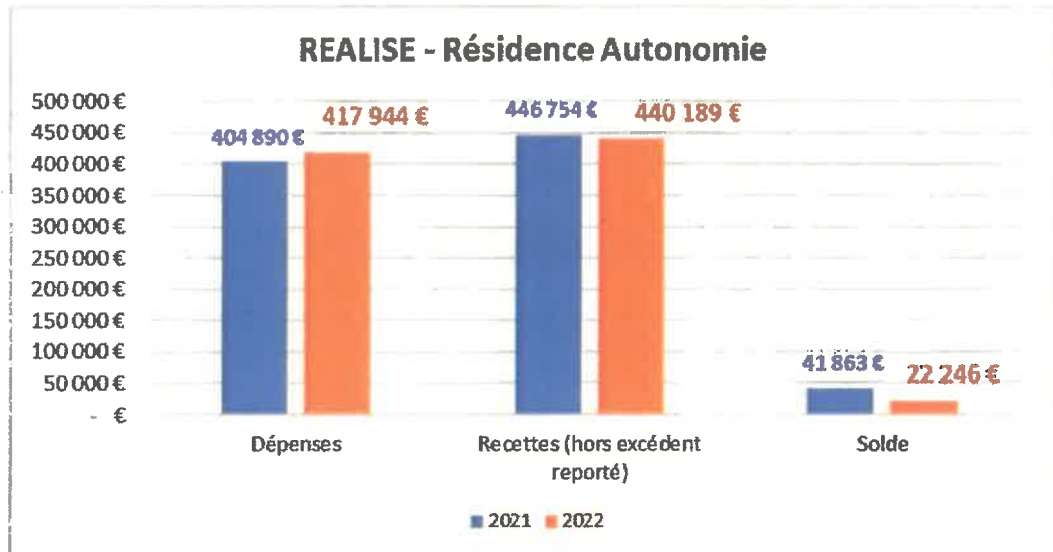
Le budget de fonctionnement 2023 du FORFAIT SOINS se situera ainsi autour de 266 000 € environ (avec report de l'excédent)

Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget (simplement un excédent reporté depuis plusieurs années de **260.53 €**).

Il n'y a aucun engagement pluriannuel envisagé sur ce budget, ni aucune dette.

BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE

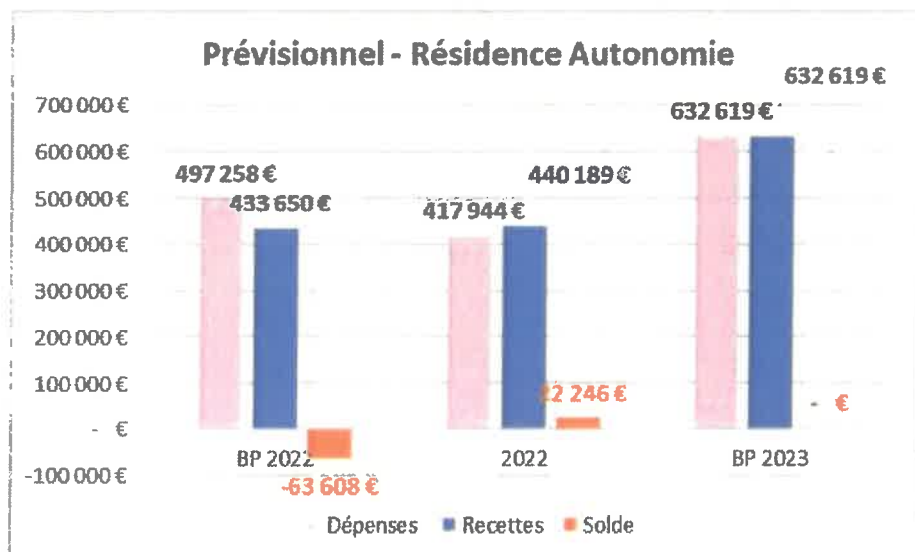
Le réalisé 2022 était de 417 944€ en fonctionnement et de 83 360.18€ en investissement avec les résultats reportés.



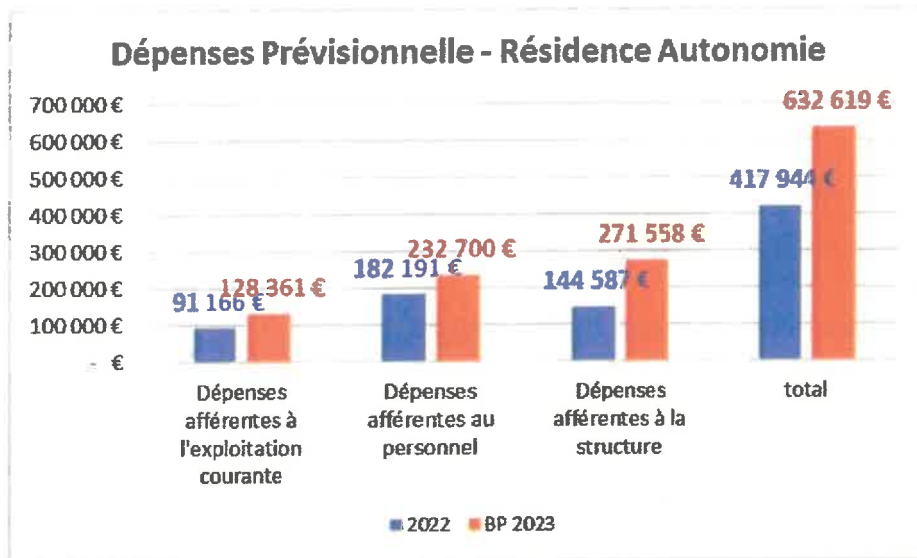
ORIENTATIONS 2023 BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE

FONCTIONNEMENT

Le budget 2023 devrait être en hausse sur l'exercice.



Dépenses :



Les dépenses afférentes à l'exploitation courante devraient être en hausse pour s'établir à **108 300€**, soit + 17 000€/n-1.

- Les dépenses liées aux **fluides** sont prévues nettement en hausse sur l'exercice budgétaire : une hausse conséquente est notamment attendue par le fournisseur d'électricité Alterna : +72%/tarifs n-1.

- Les dépenses liées au **forfait autonomie** (interventions psychologue, sophrologue, art-thérapie, et autres interventions pour favoriser l'autonomie des personnes âgées) sont intégralement financées par une enveloppe annuelle perçues par le département. Cette allocation est versée annuellement en mai pour la période allant de mai de l'année N à mai de l'année N+1.

Les **charges de personnel** sont anticipées en hausse sur l'exercice, avec un prévisionnel autour de **232 000€** (182 000€/n-1).

Le GVT de + 2 % et une enveloppe pour des remplacements intérimaires sont anticipés.

Pour les **charges afférentes à la structure**, **157 500€** sont budgétés :

- Il y aura toujours des interventions de l'**ESAT** sur les espaces verts cette année.

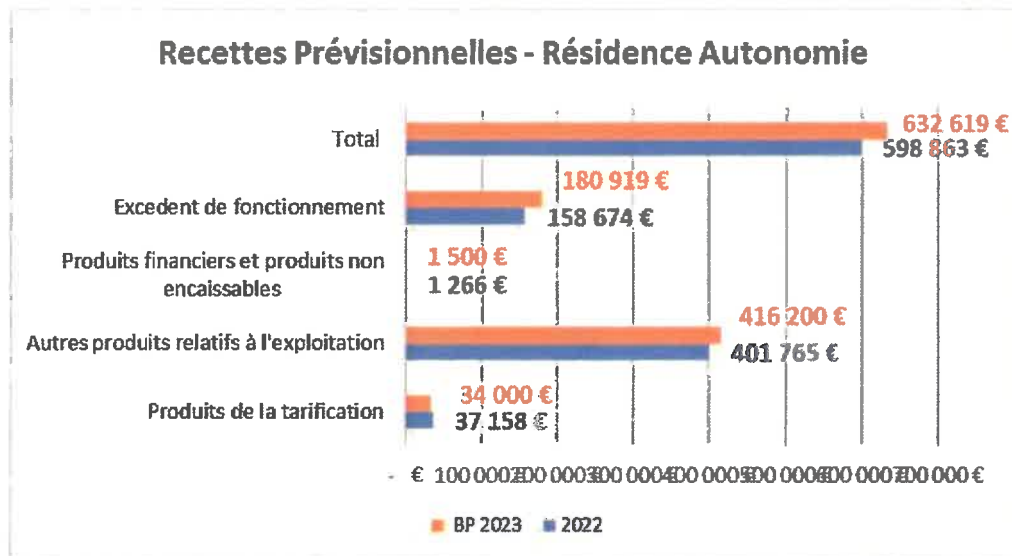
- Le loyer mensualisé demandé par **Vienne Habitat** est en hausse sur l'exercice 2023. En 2022 il était de 89 697.44€, en 2023 le loyer annuelle est de **97 838.82€**. (+8 141€). A noter également sur la structure la refacturation par l'Ehpad de l'espace commun : 24 000€ ont été payés par la Résidence Autonomie en 2022.

- Les **prestations de maintenance** seront également en hausse sur l'exercice.

Sur ce chapitre sont payées les autres dépenses liées au bâtiment et au matériel : petits travaux, assurance, amortissements...

Par ailleurs, comme pour le chapitre afférent à l'exploitation courante, les dépenses inscrites seront majorées pour équilibrer le budget.

Recettes :



Le montant du forfait autonomie 2023 n'est pas encore connu mais il devrait être stable autour de 22 000€.

Les recettes liées à la facturation des résidents sont estimées à la hausse avec l'augmentation des tarifs décidée pour 2023 : 388 500€ sont attendus environ (N-1 de 371 088€)

Pour mémoire la redevance facturée aux résidents est composée comme suit :

- une part loyer, correspondant aux charges afférentes à l'immeuble.
- une part charges : destinée à couvrir les charges d'énergie, eau...
- une part prestation couvrant les frais d'animation, sécurité, assurance responsabilité civile

Il y a également la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté de 180 919.39€.

Le budget de fonctionnement 2023 de la RESIDENCE AUTONOMIE se situera ainsi autour de 632 620€ environ (avec report de l'excédent)

INVESTISSEMENT

Cette section est évaluée à 85 600€ compte tenu de l'excédent reporté (74 889.34€) des amortissements (694 €) en recettes. Un article est surdoté pour équilibrer la section en dépense.

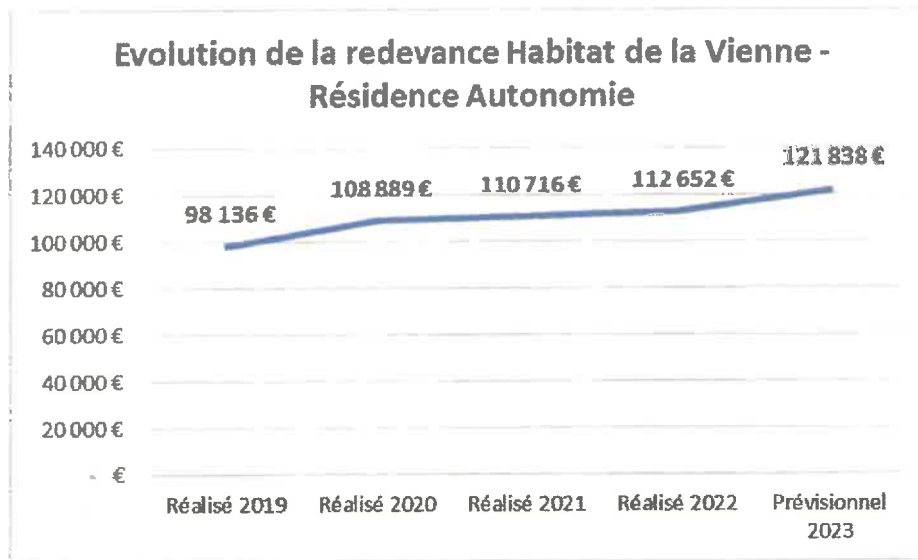
ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels de ce budget concernent la convention qui nous lie avec **Habitat de la Vienne** (propriétaire du bâtiment) qui est applicable pour une durée de 12 ans depuis 2017, renouvelable tacitement.

Cette convention détermine entre autres l'engagement financier du gestionnaire (la résidence autonomie) à verser mensuellement une redevance annuelle d'occupation comprenant :

- le montant des annuités
- les frais généraux du propriétaire (0,30% du prix de revient TTC)
- la participation pour les gros travaux de renouvellement des composants et gros entretien (0,50% du prix de revient TTC)

- le montant des primes d'assurance
- les impôts et taxes

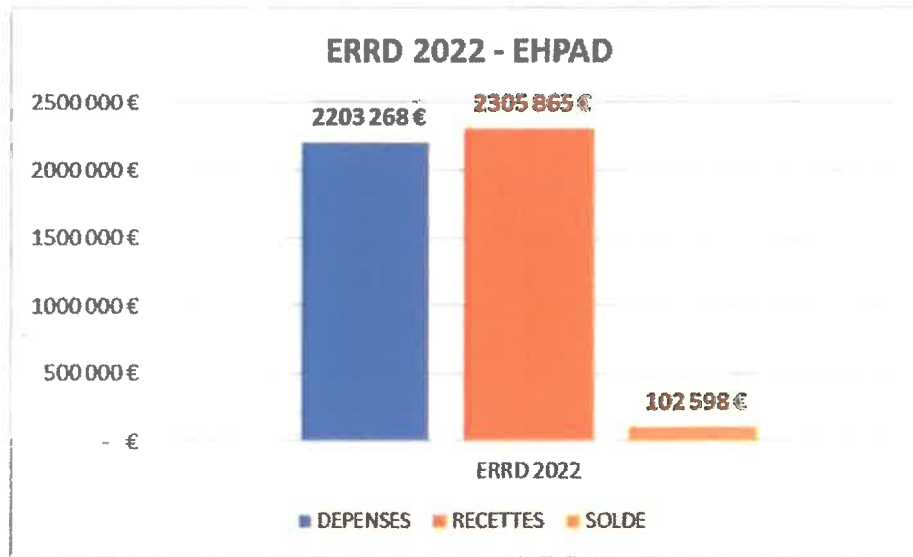


— Et d'autre part de la **convention APL** signée en 2017 avec l'Etat et Habitat de la Vienne pour une durée de 25 ans, dans le cadre de laquelle, la collectivité s'est engagée à facturer une redevance plafond aux résidents afin qu'ils puissent bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

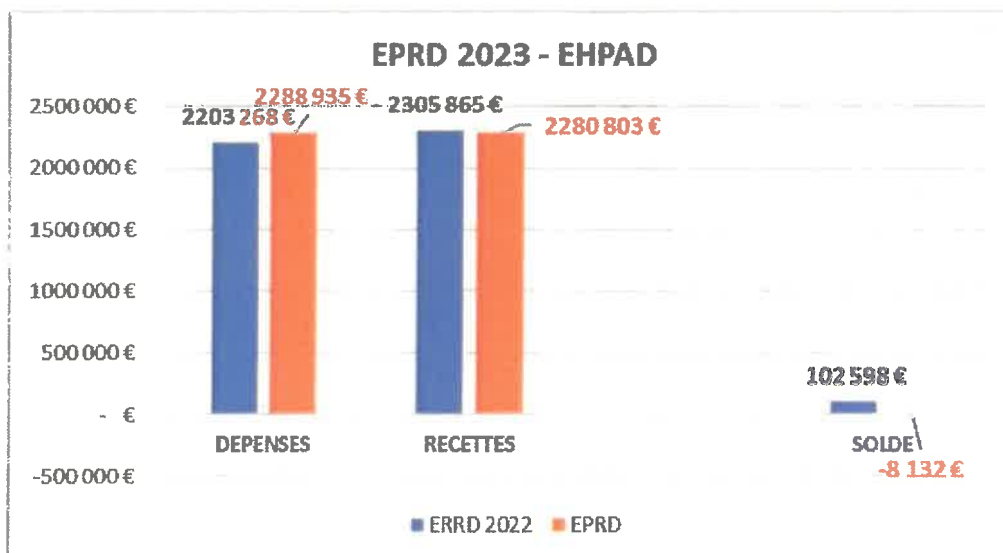
Il n'y a aucune dette directe sur ce budget puisque le CCAS n'est que gestionnaire, mais la commune s'est portée garante de l'emprunt souscrit pour l'opération de réhabilitation.

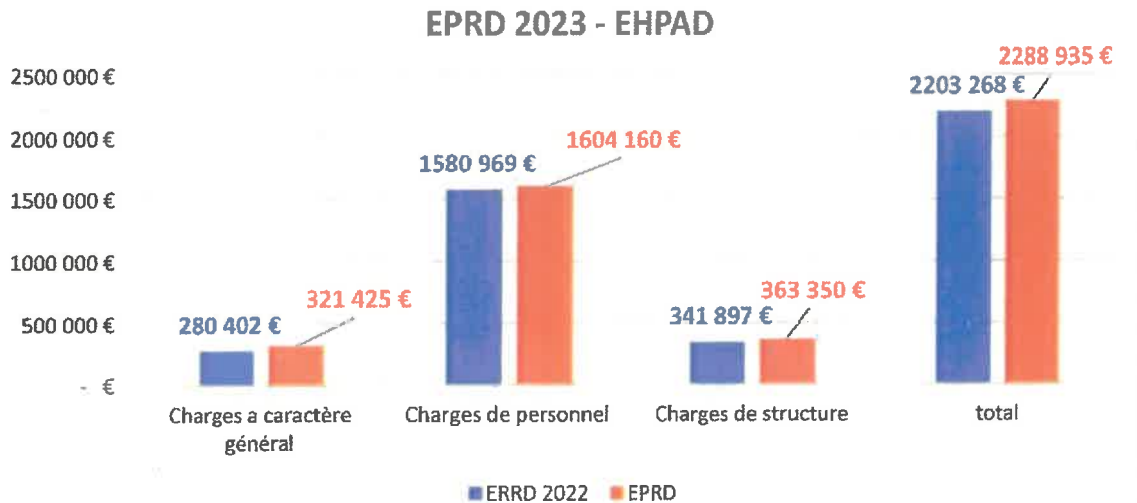
BUDGET EHPAD

Pour mémoire le réalisé 2022 de l'EHPAD était de 2 203 267.81€ (Décisions modificatives comprises) en fonctionnement et de 62 655.98€ en investissement.



Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023 EHPAD



Dépenses :

L'objectif de l'exercice 2023 est de maintenir l'équilibre sur la structure.

- **Les charges d'exploitation** devraient être nettement en hausse **autour de 321 500€**. (N-1 de 280 401€)

Elles comprennent les fluides, les achats de fournitures, les frais alimentaires, la blanchisserie, les frais de télécommunications et d'affranchissement.

Les dépenses d'alimentation, qui représentent près de la moitié des charges de la section, devraient de nouveau être en hausse étant donné le contexte inflationniste : 151 000€ sont anticipés contre 138 000€/n-1.

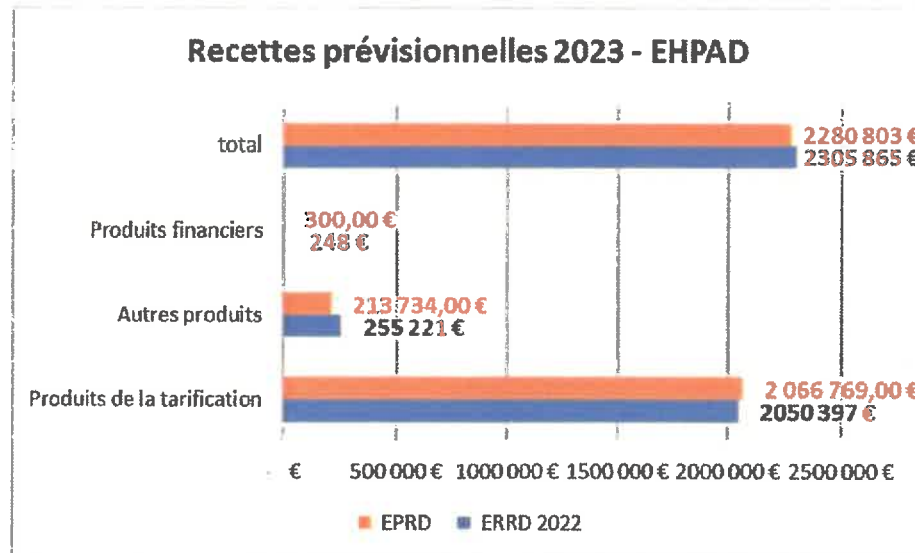
Les dépenses liées aux chauffages et plus globalement aux fluides devraient connaître une forte augmentation sur l'exercice budgétaire : +72% sur les tarifs d'électricité notamment.

- **Les charges de personnel** devraient être en hausse sur l'exercice, **1 604 000€** sont budgétés (N-1 de 1 580 969€)

Les dépenses liées aux remplacements ont fortement augmenté sur l'exercice 2022. La hausse des factures liées à l'intérim devrait se poursuivre sur 2023. La hausse liée au Glissement vieillesse Technicité va également engendrer une hausse naturelle des dépenses sur la structure.

- **Les charges de structure** devraient augmenter sur la période **2023 par rapport au réalisé 2022 pour s'établir autour de 363 000€** (N-1 de 341 000€)

Elles comportent la redevance due à Habitat de la Vienne, ainsi que les frais liés au bâtiment et au matériel (maintenance, amortissements, assurance...).

Recettes :Sur l'ensemble des sections :

- Par précaution, aucune recette de **remboursement de personnel** ne sera budgétée sur l'exercice 2023 même si la structure a été remboursée à hauteur de 28 000€ en 2022.

Sur la section Hébergement :

- Les recettes d'hébergement** (facturation des loyers aux résidents) sont prévues en hausse pour 2023 : le taux d'occupation devrait être similaire et une hausse des tarifs a été décidée en début d'année. De plus, le forfait blanchisserie est désormais intégré au forfait journalier, il ne s'agit plus d'une prestation optionnelle. 1 006 500€ sont ainsi budgétés en 2023 contre 983 731€ réalisés en 2022.
- Pour les recettes de repas** : une hausse des tarifs de 5% des repas devrait permettre de dégager des recettes de l'ordre de 185 000€ en 2023. (N-1 de 199 000€ : est inclus le forfait blanchisserie pour 22 500€ perçus en 2022)

(A noter également la **suppression des prestations optionnelles de blanchisserie**, les tarifs journaliers incluent cette prestation désormais pour tous les résidents : les recettes liées aux **prestations annexes** comme les repas seront en baisse fictivement sur ce chapitre budgétaire).

Sur la section Dépendance :

- Les recettes de la section dépendance sont prévues en hausse.

La **dotation globale dépendance** perçue par le département de la Vienne prévue est en baisse et s'établit pour 2022 à 234 768€ mais elle est ajustée en fonction de l'activité de l'établissement. (N-1 de 226 000€).

Sur la section Soins :

- La **dotation soins de l'ARS** est anticipée en légère baisse pour 2023 pour s'établir à 741 000 € (contre 750 000€/n-1).

La structure terminerait légèrement en déficit sur la partie fonctionnement sur 2023 de l'ordre de - 8 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT TOUTES SECTION – ORIENTATIONS 2023

Outre le remboursement du capital de la dette (9 500€) et les cautions des résidents pour 14 000€, des dépenses d'investissement sont prévues sur l'année 2023 pour un total de 101 000€.

- Le remplacement de tout le système appel malade devenu obsolète : 43 000€
- Remplacement du serveur informatique : 11 000€

- La rénovation du matériel de cuisine devenu obsolète : la machine pour la plonge : 26 500€

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Dépenses

Une convention de gestion nous lie avec Habitat de la Vienne pour cette structure dont nous ne sommes pas propriétaires, tout comme la résidence autonomie.

Le montant de la redevance annuelle estimée à ce jour est simulé comme suit (versement mensuel):

01/07/2019-30/06/2020: 260 517 €

01/07/2020-30/06/2021: 262 988 €

01/07/2021-30/06/2022: 261 943 €

01/07/2022-30/06/2023: 266 000 €

La hausse prévisionnelle est une anticipation de la hausse des taxes et impôts, et des provisions pour grosses réparations.

ETAT DE LA DETTE

L'EHPAD a contracté en juin 2008 un emprunt de 410 000 € au taux de 4,5% pour une durée de 180 mois (15 ans) pour son équipement, cet emprunt se termine en juin 2023.

Le capital restant dû au 1er janvier 2023 est de : 9 328.83€

Les membres du conseil d'administration du CCAS,

PRENNENT ACTE de ce débat d'orientations budgétaires, et du rapport.

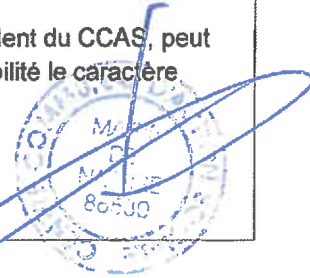
VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 06 MARS 2023



AR Prefecture

086-218601748-20230302-CCAS23_12-DE
Reçu le 06/03/2023